

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 299/02

ÉFAI – 020655 – ASA 31/067/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / DÉTENTION AU SECRET

NÉPAL

Mukunda Gajural (h), 31 ans, secrétaire du comité de village de Jibanpur
Saligram Sapkota (h), 27 ans, employé de l'université de Tribhuvan
Nirmal Dhakal (h), 25 ans, fonctionnaire
Uttam Phuyal (h), 27 ans, agriculteur
Dinas Dhakal (h), 27 ans, agriculteur
Gita Dhakal (f), 30 ans, professionnelle de la santé

Londres, le 2 octobre 2002

D'après les informations recueillies, les six personnes nommées ci-dessus ont été arrêtées à 6 heures du matin le 29 septembre, dans les locaux du comité de village de Galgal Fadi, à Katmandou, par des membres de l'armée qui ont affirmé être affectés au poste militaire de Sundarijal. On pense que ces six personnes ont été conduites au camp militaire de Tokha, à une quinzaine de kilomètres au nord de la capitale népalaise, où ils sont détenus au secret. Amnesty International est préoccupée par leur sécurité, et craint qu'elles ne soient soumises à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Selon des témoins, 40 à 50 membres des forces armées, accompagnés d'une quinzaine de personnes vêtues en civil, ont encerclé le village aux premières heures du jour. À 6 heures du matin, ils sont entrés dans des maisons du village et ont arrêté les personnes nommées ci-dessus. Des militants des droits humains ont appelé les autorités du camp militaire à relâcher ces six personnes ou à reconnaître leur détention, mais ils n'ont reçu aucune réponse.

On ignore pour quels motifs ces six individus ont été appréhendés, mais il est possible que les autorités les soupçonnent de participation ou de soutien aux activités du Parti communiste népalais (PCN) maoïste, un groupe armé d'opposition interdit. Néanmoins, d'après les informations recueillies, ces six personnes sont toutes membres du principal parti d'opposition, le Parti communiste népalais (Union marxiste-léniniste).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le PCN maoïste a déclaré une « *guerre populaire* », au début de l'année 1996. L'inquiétude de l'organisation s'est renforcée après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence décrété en novembre 2001. Depuis lors, le nombre de cas d'exécutions illégales, de « disparitions », d'actes de torture et d'arrestations arbitraires suivies de détention sans inculpation imputés aux forces de sécurité a considérablement augmenté. Jusqu'à présent, les autorités n'ont pas ordonné de manière stricte aux forces de sécurité de respecter les droits humains, ou pas fait le nécessaire pour assurer l'application de telles instructions. Elles n'ont pas non plus pris les mesures qui s'imposaient contre les responsables présumés des violations signalées. Amnesty International a également recueilli de nombreuses informations faisant état de graves exactions commises par des membres du PCN maoïste.

Bien que la période d'état d'urgence soit arrivée à son terme à la fin du mois d'août et qu'il n'ait pas été prorogé, les forces de sécurité disposent encore de pouvoirs considérables en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, qui est entrée en vigueur en avril 2002. Elles peuvent notamment procéder à des interpellations sans mandat d'arrêt et maintenir des suspects en garde à vue pendant une période pouvant aller jusqu'à soixante jours. Au cours d'une récente visite au Népal, des délégués d'Amnesty International ont constaté qu'un grand nombre de personnes étaient détenues illégalement par l'armée dans tout le pays, et privées du droit d'entrer en contact avec leur famille, de consulter un avocat ou de recevoir la visite d'un médecin.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité des six personnes nommées précédemment, qui auraient été arrêtées à Katmandou le 29 septembre par des membres des forces armées ;

– exhortez les autorités à révéler où se trouvent ces personnes ;

– demandez instamment aux autorités de veiller à ce que ces six personnes ne soit pas torturées ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements au cours de leur détention ;

– exhortez les autorités à leur permettre immédiatement de recevoir la visite de leurs proches, de consulter des avocats, et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;

– appelez les autorités à les libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Premier ministre :

Rt Hon Sher Bahadur Deuba
Prime Minister
Office of the Prime Minister
Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Télégrammes : Prime Minister, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 227 286 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérant.)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Chef d'état-major de l'armée népalaise :

General Pyar Jung Thapa
Chief of Army Staff (COAS)
Kathmandu
Népal

Télégrammes : Commander-in-Chief, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 242 168

Formule d'appel : *Dear Commander-in-Chief, / Mon Général,* (si c'est un homme qui écrit) **ou** *Général,* (si c'est une femme qui écrit)

General R Katwal
Secretary, National Security Council
Singha Durbar
Kathmandu
Népal

Télégrammes : Secretary, National Security Council, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 225 869

Formule d'appel : *Dear General, / Mon Général,* (si c'est un homme qui écrit) **ou** *Général,* (si c'est une femme qui écrit)

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 13 NOVEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*